

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

COMMISSION ACTIVITES ECONOMIQUES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 MAI 2023

Etaient présents:

Abderhamane GUERZOU Maire-Adjoint et délégué titulaire de BEAUMONT-SUR-OISE Jérôme PINSSON Conseiller municipal et délégué titulaire de PRECY-SUR-OISE

Gilles SINET Président de l'AP3F

Joséphine BIDRON Conseillère à la CCI de l'Oise

Sylvie CAPRON Directrice du PNR

Corentin BOULANGER Animateur LEADER au PNR

Maurice Parfait NGANAWE Stagiaire au PNR

ORDRE DU JOUR

Désignation du Président de la Commission

- Point sur le programme LEADER
- Point sur les autres actions relevant de la commission
 - Perspectives

Sylvie CAPRON indique que Monsieur GUERZOU a prévenu qu'il serait en retard. Elle propose de démarrer la réunion par le point sur le programme LEADER, sachant que Monsieur GUERZOU connaît bien le sujet puisqu'il est Président du Comité de programmation.

Point sur le programme LEADER

Elle passe la parole à Corentin BOULANGER, Animateur LEADER au Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Corentin BOULANGER fait un bref retour sur le programme LEADER 2018/2022 (cf. PowerPoint présenté en séance). Il présente Maurice NGANAWE, qui est étudiant en Master et qui réalise son stage de fin d'étude de 6 mois au PNR. Il est chargé de l'évaluation du programme LEADER.

Puis, Corentin BOULANGER dresse les caractéristiques du prochain programme LEADER (cf. PowerPoint présenté en séance), qui est en cours de conventionnement avec la Région et qui devrait démarrer en septembre 2023.

Concernant le périmètre du prochain GAL, Monsieur SINET demande quel en est le périmètre.

Sylvie CAPRON répond que c'est le périmètre du PNR actuel, moins la commune de Creil (exclue du programme LEADER car trop urbaine), la commune de SAINT VAAST DE LONGMONT (incluse dans le GAL du Pays Compiégnois) et les communes de FOSSES et SURVILLIERS (incluses dans le projet de GAL de la Communauté d'Agglomération de Roissy). Elle ajoute que le périmètre du GAL ne pouvant être disjoint, les communes de CHAMANT, NERVILLE-LA-FORET et EPINAY-CHAMPLATREUX font partie du périmètre de ce programme LEADER.

Monsieur SINET demande si l'AP3F pourrait être associée aux travaux du Comité de programmation.

Corentin BOULANGER indique que la composition du Comité de programmation est très formalisée et que, pour les acteurs privés, la majeure partie des partenaires ont été reconduits, ceux-ci ayant plutôt bien participé aux réunions. Il suggère que l'AP3F puisse être associée au Comité technique, le cas échéant.

Monsieur SINET demande quel a été le niveau de consommation de l'enveloppe.

Corentin BOULANGER répond que toute l'enveloppe a été attribuée mais que, sans doute, certains projets ne se feront pas à la hauteur de ce qu'ils ont été prévus et qu'il restera donc un reliquat non dépensé.

Monsieur SINET demande si le fait de n'avoir pas dépensé l'enveloppe en début de programmation n'a pas incité le Comité de programmation à financer des projets peu qualitatifs pour le territoire.

Monsieur GUERZOU répond qu'en fait le Comité de programmation a décidé, en accord avec la Région, de supprimer les plafonds pour effectivement pouvoir dépenser l'enveloppe.

Il convient que les dossiers ont été montés et présentés dans la hâte mais que les subventions attribuées l'ont été à bon escient.

Il reconnait aussi que quelques dossiers ont fait débat au sein du Comité de programmation.

Il indique que le fait d'ouvrir assez largement les thématiques va conduire le Comité de programmation à être davantage sélectif et privilégier des projets qualitatifs.

Monsieur PINSSON observe que bon nombre de projets ont été stoppés avec le COVID et qu'il y a eu un effet de rattrapage ensuite.

Sylvie CAPRON ajoute que l'attente du renouvellement du classement et la réinstallation tardive du Syndicat mixte et donc du comité de programmation ont retardé aussi certains projets.

Maurice Parfait NGANAWE demande pour quelles raisons la fiche commerce ne concernera que les communes de moins de 3 000 habitants alors que lors du précédent programme, le seuil était de 2 500 habitants et qu'il y a eu très peu de projets.

Corentin BOULANGER répond que c'est moins le seuil qui a été un frein que le manque de communication sur cette fiche ainsi que le fait que les subventions ne concernaient que les seuls commerces alimentaires.

Madame BIDRON affirme que la CCI gère un dispositif quasi similaire, s'adressant aux communes de moins de 3 000 habitants, et que cela fonctionne.

Madame BIDRON demande si l'on peut communiquer sur ce nouveau programme.

Corentin BOULANGER répond que oui, que le PowerPoint sera disponible avec le compte-rendu de la réunion et que le Parc naturel régional Oise – Pays de France fera de la communication à partir de septembre.

Désignation du Président de la Commission

Sylvie CAPRON explique que Monsieur PIERCHON, délégué suppléant de la commune d'Ermenonville, a souhaité démissionné de son poste de Président de commission.

Elle ajoute que le Bureau, considérant que le programme LEADER relève de la commission « Activités économiques », a proposé à Monsieur GUERZOU de reprendre la Présidence de la Commission.

Elle ajoute que, s'il y a un candidat, délégué titulaire ou suppléant, un poste de Vice-Président est disponible.

Personne n'ayant d'objection, monsieur GUERZOU est confirmé dans son poste de Président de la Commission « Activités économiques ».

Point sur les autres actions relevant de la commission

Sylvie CAPRON fait un point sur l'état d'avancement de la démarche d'écologie industrielle et territoriale, engagée avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise et la Communauté de communes Senlis Sud Oise, sur les zones d'activités de la communauté de communes (cf. PowerPoint).

Monsieur SINET demande qui a été à l'origine de cette démarche.

Sylvie CAPRON répond que la démarche a été initiée par la CCI, développée sur d'autres territoires, et qu'en 2019 la CCI a sollicité le Parc naturel régional Oise – Pays de Fance pour savoir si cette démarche l'intéresserait.

Elle ajoute que le COVID est arrivé, gelant le projet.

Elle explique qu'en 2021, des contacts ont été repris par la CCI avec le PNR et la Communauté de communes Senlis Sud Oise.

Elle explique que le fait que le Parc naturel régional Oise – Pays de France prenne en charge les 2/3 restants à la charge de la Communauté de communes a convaincu les élus de la communauté de communes de s'engager dans cette démarche.

Puis Sylvie CAPRON rappelle brièvement les actions menées en faveur de la filière bois (cf. PowerPoint).

Perspectives

Enfin, Sylvie CAPRON trace des perspectives pour 2024 et au-delà : pôle de construction durable, enjeux environnementaux dans l'activité économique, métiers d'art et innovation économique et sociale (cf. PowerPoint).

Monsieur SINET fait part de la situation de l'entreprise VKB située à Pontpoint et spécialisée dans le tri, le recyclage et l'élimination de déchets non dangereux. Il explique que cette entreprise enfreint depuis longtemps déjà la règlementation (type de déchets reçus, installations, stockage des déchets sur une partie de terrain classé en EBC...).

Il ajoute que l'inspecteur de la DREAL s'est déplacé, a constaté les infractions et que la Préfecture a pris un arrêté mettant en demeure l'entreprise de cesser son activité ou de remettre à niveau ses activités et ses installations.

Il estime qu'une entreprise comme celle-ci n'a pas sa place dans un Parc naturel régional et que ce dernier doit mener une action.

Sylvie CAPRON demande si une action en contentieux est menée.

Monsieur SINET répond que oui, que le ROSO l'a engagée et qu'un dossier est en cours au pénal.

Madame BIDRON affirme que cette entreprise est bien connue, que des salariés de la CCI l'ont déjà visitée et conseillée, sans résultat.

Sylvie CAPRON indique que le Parc naturel régional Oise – Pays de France mène généralement des actions, soit pour alerter les services de l'Etat, soit pour porter plainte mais que si le dossier est suivi sur le plan judiciaire et par la Préfecture, elle ne voit pas très bien quelle portée peut avoir une action du PNR, l'entreprise étant manifestement une entreprise voyou.

Monsieur SINET estime que cette entreprise porte atteinte au Parc naturel régional Oise - Pays de France.

Les questions et remarques étant épuisées, la séance est levée à 21H00.